

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE
COMTÉ DE PIERRE-DE SAUREL**

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Pierre-De Saurel (MRC) tenue à la salle du Conseil de la MRC, au 50, rue du Fort, à Sorel-Tracy (Québec), le mercredi 12 avril 2023, à 20 h 08, sont présents :

Mesdames les Conseillères régionales,
Messieurs les Conseillers régionaux,

Michel Aucoin	Sainte-Victoire-de-Sorel
Denis Benoit	Saint-Aimé
Alain Chapdelaine	Saint-Roch-de-Richelieu
Vincent Deguise	Saint-Joseph-de-Sorel
Diane De Tonnancourt	Yamaska
Sylvain Dupuis	Saint-Ours
Richard Gauthier	Massueville
Marie Léveillé	Saint-Gérard-Majella
Michel Péloquin	Sainte-Anne-de-Sorel
Patrick Péloquin	Sorel-Tracy
Richard Potvin	Saint-David
Gilles Salvas	Saint-Robert

tous conseillers de la Municipalité régionale de comté de Pierre-De Saurel, formant le quorum sous la présidence de M. Sylvain Dupuis, préfet.

Sont également présents : M. Denis Boisvert, directeur général et greffier-trésorier, M^e Jessica St-Pierre, directrice des affaires juridiques et greffière et M^{me} Amy Denoncourt, coordonnatrice aux communications.

NOTE : À compter de 18 h 30, les membres se sont réunis en caucus et par la suite en comité général de travail.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le Préfet Sylvain Dupuis procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2023-04-97

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : M^{me} la Conseillère régionale Diane De Tonnancourt
Appuyée par : M. le Conseiller régional Vincent Deguise

Que l'ordre du jour soit adopté avec les modifications suivantes :

- Remplacer le sujet au point 11.3 par le suivant : Demande au gouvernement du Québec concernant la mise en place de mesures pour favoriser le développement de logements sociaux accessibles;
- Retirer les points 12 et 18.2.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2023-04-98 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC DU 8 MARS 2023**

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Richard Gauthier
Appuyé par : M. le Conseiller régional Richard Potvin

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC du 8 mars 2023 soit adopté sans modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2023-04-99 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE (CSP) DU 26 OCTOBRE 2022**

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Péloquin
Appuyé par : M. le Conseiller régional Denis Benoit

Que le procès-verbal de la réunion du comité de sécurité publique du 26 octobre 2022 soit adopté sans modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

DÉPÔT DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE (CCA) DU 3 OCTOBRE 2022

Les membres prennent connaissance du compte rendu de la réunion du comité consultatif agricole (CCA) du 3 octobre 2022 qui leur a été déposé.

DÉPÔT DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE (CCA) DU 5 DÉCEMBRE 2022

Les membres prennent connaissance du compte rendu de la réunion du comité consultatif agricole (CCA) du 5 décembre 2022 qui leur a été déposé.

DÉPÔT DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ RÉGIONAL EN DÉVELOPPEMENT SOCIAL (CRDS) DU 1ER SEPTEMBRE 2022

Les membres prennent connaissance du compte rendu de la réunion du comité régional en développement social (CRDS) du 1^{er} septembre 2022 qui leur a été déposé.

DÉPÔT DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ RÉGIONAL EN DÉVELOPPEMENT SOCIAL (CRDS) DU 24 JANVIER 2023

Les membres prennent connaissance du compte rendu de la réunion du comité régional en développement social (CRDS) du 24 janvier 2023 qui leur a été déposé.

2023-04-100 **AUTORISATION DU PAIEMENT DES DÉPENSES**

CONSIDÉRANT la liste des dépenses et des paiements autorisés soumise pour la séance du 12 avril 2023;

CONSIDÉRANT que le directeur général et greffier-trésorier certifie que la MRC dispose des crédits suffisants pour payer ces dépenses;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Patrick Péloquin
Appuyé par : M. le Conseiller régional Alain Chapdelaine

Que le Conseil de la MRC autorise le paiement des dépenses apparaissant à la liste soumise pour la séance du 12 avril 2023 et totalisant 2 165 180,51 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

RAPPORTS MENSUELS DES CONSEILLÈRES RÉGIONALES ET CONSEILLERS RÉGIONAUX

Aucun rapport n'est présenté.

2023-04-101

AVIS DE LA MRC SUR DES DOCUMENTS D'URBANISME MUNICIPAUX - RÉVISION COMPLÈTE DE LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ

Les membres prennent connaissance du rapport d'analyse de la coordonnatrice à l'aménagement du territoire concernant les règlements qui ont été adoptés par la Municipalité de Saint-Aimé le 9 mars 2023 dans le cadre de la révision de ses documents d'urbanisme, soit :

- Règlement relatif au plan d'urbanisme numéro 392-2023;
- Règlement de zonage numéro 393-2023;
- Règlement de lotissement numéro 394-2023;
- Règlement sur les permis et certificats numéro 395-2023;
- Règlement sur les conditions d'émission des permis de construction numéro 396-2023;
- Règlement de construction numéro 397-2023.

CONSIDÉRANT le rapport de la coordonnatrice à l'aménagement du territoire qui indique que ces règlements ne contreviennent pas aux objectifs et aux dispositions du schéma d'aménagement de la MRC;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Richard Potvin
Appuyé par : M. le Conseiller régional Gilles Salvat

Que le Conseil de la MRC approuve les règlements numéros 392-2023, 393-2023, 394-2023, 395-2023, 396-2023 et 397-2023 de la Municipalité de Saint-Aimé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2023-04-102

AVIS DE LA MRC SUR DES DOCUMENTS D'URBANISME MUNICIPAUX - MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ

Les membres prennent connaissance du rapport d'analyse de la coordonnatrice à l'aménagement du territoire relativement au règlement numéro 400-2023 de la Municipalité de Saint-Aimé concernant la démolition d'immeubles.

CONSIDÉRANT le rapport de la coordonnatrice à l'aménagement du territoire qui indique que ce règlement ne contrevient pas aux objectifs et dispositions du schéma d'aménagement de la MRC;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Alain Chapdelaine
Appuyé par : M^{me} la Conseillère régionale Marie Léveillée

Que le Conseil de la MRC approuve le règlement numéro 400-2023 de la Municipalité de Saint-Aimé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2023-04-103 **AVIS DE LA MRC SUR DES DOCUMENTS D'URBANISME MUNICPAUX - MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉRARD-MAJELLA**

Les membres prennent connaissance du rapport d'analyse de la coordonnatrice à l'aménagement du territoire relativement au règlement numéro 218-2023 de la Municipalité de Saint-Gérard-Majella concernant la démolition d'immeubles.

CONSIDÉRANT le rapport de la coordonnatrice à l'aménagement du territoire qui indique que ce règlement ne contrevient pas aux objectifs et dispositions du schéma d'aménagement de la MRC;

Il est proposé par : M^{me} la Conseillère régionale Diane De Tonnancourt
Appuyée par : M. le Conseiller régional Denis Benoit

Que le Conseil de la MRC approuve le règlement numéro 218-2023 de la Municipalité de Saint-Gérard-Majella.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2023-04-104 **AVIS DE LA MRC SUR DES DOCUMENTS D'URBANISME MUNICPAUX - MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-RICHELIEU**

Les membres prennent connaissance des rapports d'analyse de la coordonnatrice à l'aménagement du territoire concernant les règlements ci-dessous de la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu :

- Règlement numéro 429-2023 modifiant le règlement de zonage numéro 220 afin d'autoriser un usage dans la zone industrielle IA-1;
- Règlement numéro 431-2023 modifiant le règlement de zonage numéro 220 afin d'ajouter des obligations pour les constructions neuves;
- Règlement numéro 433-2023 prévoyant une redevance règlementaire sur le développement lors de l'émission de permis pour des constructions neuves afin de contribuer aux infrastructures municipales liées au développement immobilier.

CONSIDÉRANT les rapports de la coordonnatrice à l'aménagement du territoire qui indiquent que ces règlements ne contreviennent pas aux objectifs et dispositions du schéma d'aménagement de la MRC;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Patrick Péloquin
Appuyé par : M. le Conseiller régional Richard Potvin

Que le Conseil de la MRC approuve les règlements numéros 429-2023, 431-2023 et 433-2023 de la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2023-04-105 **AVIS DE LA MRC SUR DES DOCUMENTS D'URBANISME MUNICIPAUX - VILLE DE SOREL-TRACY**

Les membres prennent connaissance des rapports d'analyse de la coordonnatrice à l'aménagement du territoire concernant les règlements ci-dessous de la Ville de Sorel-Tracy :

- Règlement numéro 2532 modifiant le règlement de zonage numéro 2222;
- Règlement numéro 2533 modifiant le règlement de lotissement numéro 2223;

CONSIDÉRANT les rapports de la coordonnatrice à l'aménagement du territoire qui indiquent que ces règlements ne contreviennent pas aux objectifs et dispositions du schéma d'aménagement de la MRC;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Alain Chapdelaine
Appuyé par : M. le Conseiller régional Gilles Salvas

Que le Conseil de la MRC approuve les règlements numéros 2532 et 2533 de la Ville de Sorel-Tracy.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2023-04-106 **AVIS DE LA MRC SUR UNE DEMANDE D'EXCLUSION DE LA ZONE AGRICOLE DE SAINT-OURS (IMMOBILIER BELLE-VIE INC.)**

CONSIDÉRANT la résolution 2022-12-247 adoptée par le Conseil de la MRC le 7 décembre 2022 concernant la demande d'exclusion d'Immobilier Belle Vie inc. pour utiliser, à des fins autres que l'agriculture, une partie des lots 3 732 544 et 3 734 611 de la ville de Saint-Ours;

CONSIDÉRANT que, pour donner suite à cette résolution, Immobilier Belle Vie inc. a soumis à la MRC un projet d'exclusion révisé;

CONSIDÉRANT que ce projet d'exclusion révisé a fait l'objet d'une seconde analyse par les membres du comité consultatif agricole (CCA) de la MRC le 22 mars 2023;

CONSIDÉRANT que les membres du CCA sont d'avis que la superficie demandée doit être réduite à 2,5 hectares et être localisée à l'est du terrain actuellement occupé par Immobilier Belle Vie inc., c'est-à-dire sur la terre sise à l'arrière des bâtiments de l'entreprise;

CONSIDÉRANT que les membres du CCA présentent, dans leur résolution CCA-2023-81-03, les motifs pour lesquels ils recommandent au Conseil de la MRC de ne pas donner suite à la nouvelle demande d'exclusion du promoteur Immobilier Belle Vie inc. auprès de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) telle que présentée actuellement;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Richard Gauthier
Appuyé par : M. le Conseiller régional Patrick Péloquin

Que le Conseil de la MRC, conformément à la recommandation du CCA :

- rejette le projet d'exclusion du promoteur Immobilier Belle Vie inc. tel que présenté actuellement;
- suggère au promoteur de procéder aux modifications recommandées par le CCA;
- informe le promoteur que, advenant la proposition d'un nouveau projet modifié qui satisfera aux attentes du CCA, selon une recommandation favorable en provenance de ses membres, le Conseil de la MRC sera en mesure de présenter la demande d'exclusion à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2023-04-107 **AVIS DE LA MRC SUR UNE DEMANDE D'EXCLUSION DE LA ZONE AGRICOLE DE SAINT-OURS (CASERNE ET PARC INDUSTRIEL)**

CONSIDÉRANT la demande de la Ville de Saint-Ours pour utiliser, à une fin autre que l'agriculture, une section du lot 3 734 354 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que cette demande vise à exclure de la zone agricole permanente une superficie de 9,4 hectares afin d'y construire une nouvelle caserne d'incendie sur une partie du lot et d'y créer un parc industriel régional pour les besoins industriels de la MRC;

CONSIDÉRANT que ce projet d'exclusion a fait l'objet d'une analyse du comité consultatif agricole (CCA) le 22 mars 2023;

CONSIDÉRANT que le CCA, par sa résolution CCA-2023-81-04 datée du 22 mars 2023, recommande de rejeter la portion de la demande d'exclusion qui concerne la création d'un parc industriel régional et d'approuver une exclusion de 3 hectares pour la construction de la caserne d'incendie en utilisant plutôt la partie ouest du lot, tel que présenté sur le croquis soumis par le CCA;

CONSIDÉRANT la pertinence de la recommandation du CCA à l'égard de ce dossier;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Denis Benoit
Appuyé par : M. le Conseiller régional Richard Potvin

Que le Conseil de la MRC, conformément à la recommandation du CCA :

- rejette la portion de la demande d'exclusion qui concerne la création d'un parc industriel régional;
- approuve une exclusion d'une superficie de 3 hectares localisée dans la partie ouest du lot pour y permettre la construction de la caserne d'incendie, tel que présenté sur le croquis soumis par le CCA;
- demande à la Ville de Saint-Ours de modifier sa demande d'exclusion pour tenir compte des recommandations du CCA;
- informe la Ville de Saint-Ours que, advenant la proposition d'un nouveau projet modifié et conforme à la présente résolution, le Conseil de la MRC sera en mesure de présenter la demande d'exclusion à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 357-22 RELATIF À L'ÉTABLISSEMENT DES QUOTES-PARTS CONCERNANT CERTAINS TRAVAUX D'ENTRETIEN DE COURS D'EAU (C2102 - DÉCHARGE DU PETIT LAC ET C2109 - 3^E RIVIÈRE POT AU BEURRE, BRANCHE 10)

M. le Conseiller régional Gilles Salvat donne avis qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement numéro 367-23 modifiant le règlement 357-22 relatif à l'établissement des quotes-parts concernant certains travaux d'entretien de cours d'eau, et plus particulièrement les pourcentages de répartition attribués aux municipalités concernées (Saint-Robert et Sainte-Victoire-de-Sorel) relativement aux travaux réalisés dans la 3^e rivière Pot au Beurre, branche 10.

Un projet de règlement est présenté séance tenante.

2023-04-108 CONTRIBUTION FINANCIÈRE À DES ORGANISMES ET OCTROI D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DU FRR, VOLET 2, PARTIE 4

CONSIDÉRANT les demandes d'aide financière et de commandite reçues au cours des dernières semaines;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC a procédé à l'analyse de ces demandes;

CONSIDÉRANT qu'une de ces demandes d'aide financière a été présentée dans le cadre du Fonds régions et ruralité, volet 2, partie 4;

CONSIDÉRANT le rapport du responsable du financement de Développement économique Pierre-De Saurel indiquant que le projet présenté est conforme à la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie 2022-2023;

CONSIDÉRANT le consensus dégagé à la suite de l'analyse de l'ensemble de ces demandes;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Patrick Péloquin
Appuyé par : M. le Conseiller régional Alain Chapdelaine

Que le Conseil de la MRC accorde, à même l'activité de fonctionnement de l'exercice en cours :

- 2 000 \$ au comité organisateur de « Sainte-Victoire en Fête / Expo auto rétro », activité qui aura lieu du 31 août au 3 septembre 2023;
- 3 000 \$ pour l'activité qui aura lieu le 9 juillet 2023 à Massueville et à Yamaska dans le cadre de la Fête du nautisme au Québec, soit : 1 000 \$ à la Municipalité de Massueville et 2 000 \$ à la Municipalité de Yamaska;
- 10 000 \$ à l'Harmonie Calixa-Lavallée à titre de commanditaire « Fortissimo » dans le cadre de sa participation au Festival des anches d'Azur de la Croix Valmer qui se tiendra à Saint-Tropez en France en juin 2023;
- 950 \$ à l'École Martel pour les activités à la piscine Laurier-R. Ménard offertes aux élèves (provenant de plusieurs municipalités de la MRC) dans le cadre de son projet « le Grand Air ».

Il est également résolu d'octroyer une subvention de 30 000 \$ au Groupe GIB pour les Régates internationales de Sorel-Tracy et le Gib Fest 2023 à même le Fonds régions et ruralité (FRR), volet 2, partie 4 et d'autoriser le directeur général adjoint et directeur des finances à signer l'entente requise avec l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2023-04-109 APPROBATION DU PROJET VIVANT ICI

CONSIDÉRANT la présentation du projet « VIVANT ICI »;

CONSIDÉRANT que ce projet découle d'une initiative de cinq membres du personnel de la MRC, soit : la coordonnatrice au développement culturel, la coordonnatrice au développement social, le coordonnateur à la gestion des matières résiduelles, la coordonnatrice à la gestion des milieux naturels et le chargé de projet à l'immigration;

CONSIDÉRANT que VIVANT ICI propose une programmation de plusieurs activités de sensibilisation s'adressant à tous les groupes d'âges et portant sur les enjeux régionaux suivants :

- la gestion des matières résiduelles;
- la conservation et la mise en valeur du patrimoine bâti;

- la préservation des milieux naturels;
- l'ouverture à l'autre (diversité corporelle, de genre et/ou d'origine ethnique ou culturelle);

CONSIDÉRANT que cette programmation prévoit une activité dans chacune des municipalités de la MRC;

CONSIDÉRANT que VIVANT ICI a pour objectifs de :

- Mieux faire connaître la MRC et ses services;
- Faire rayonner la MRC par la qualité de ses interventions;
- Rassembler et sensibiliser la population de la MRC autour d'enjeux importants pour le territoire;

CONSIDÉRANT que la réalisation de ce projet correspond aux orientations de la MRC en matière de développement culturel, de développement social, de gestion des matières résiduelles, de gestion des milieux naturels et d'immigration;

Il est proposé par : M^{me} la Conseillère régionale Diane De Tonnancourt
Appuyée par : M. le Conseiller régional Vincent Deguise

Que le Conseil de la MRC :

- approuve le projet « VIVANT ICI »;
- affecte les dépenses liées à ce projet aux différents budgets définis au montage financier du projet;
- autorise l'utilisation des ressources financières, humaines et matérielles nécessaires à la réalisation de ce projet, incluant la signature de tout document requis, s'il y a lieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

INFORMATION CONCERNANT LA TENUE DU FORUM « LA CULTURE EN TÊTE »

Les membres prennent connaissance de la note de la coordonnatrice au développement culturel concernant la tenue du forum « La culture en tête » qui se tiendra le 28 avril 2023 à la salle principale de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel. Cette activité de concertation a pour objectif de définir les grandes orientations qui guideront le développement culturel régional pour les années à venir.

2023-04-110

CONFIRMATION DE LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA MRC AU PROJET « AÎNÉS ACTIFS »

CONSIDÉRANT la popularité grandissante du projet Aînés actifs qui existe depuis 2016;

CONSIDÉRANT que ce projet s'adresse particulièrement aux personnes de 50 ans et plus;

CONSIDÉRANT que le projet consiste à l'animation de séances de gymnastique douce par un ou une spécialiste de l'activité physique dans les parcs de la région;

CONSIDÉRANT que cette initiative permet de bonifier l'offre d'activités physiques déjà en place sur le territoire et à faire bouger les gens dans leur milieu de vie;

CONSIDÉRANT l'importance d'appuyer les aînés dans leur volonté d'être actifs;

CONSIDÉRANT que plusieurs municipalités de la MRC ont démontré de l'intérêt à réaliser à nouveau le projet;

CONSIDÉRANT que chaque municipalité est responsable d'acquitter les frais liés à ce projet;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité régional en développement social (CRDS) à l'égard de ce projet (résolution CRFA 2023-03-27);

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Vincent Deguise
Appuyé par : M^{me} la Conseillère régionale Diane De Tonnancourt

Que le Conseil de la MRC :

- confirme sa contribution financière au projet Aînés actifs, soit : un montant équivalant à cinquante pour cent (50 %) de la facture s'y rattachant, et ce, jusqu'à concurrence de 450 \$ par municipalité;
- affecte les dépenses relatives à ce projet au budget du développement social;
- autorise l'utilisation des ressources financières, humaines et matérielles nécessaires à la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

DÉPÔT DU RAPPORT SYNTHÈSE DES CONSULTATIONS PUBLIQUES MENÉES DANS LES MUNICIPALITÉS DANS LE CADRE DE LA DÉMARCHE MADA

Les membres prennent connaissance du rapport synthèse qui leur a été déposé concernant les consultations publiques menées dans les municipalités du territoire dans le cadre de la démarche « Municipalité amie des aînés » (MADA).

2023-04-111

DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC CONCERNANT LA MISE EN PLACE DE MESURES POUR FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DE LOGEMENTS SOCIAUX ET COMMUNAUTAIRES ACCESSIBLES

Les membres prennent connaissance de la demande d'appui de la Table de concertation en habitation Pierre-De Saurel (TCHPDS) concernant la crise du logement observée dans la région. Ils prennent également connaissance de la note de la coordonnatrice au développement social qui apporte des précisions sur les constats soulevés dans la demande d'appui de la TCHPS.

CONSIDÉRANT la résolution 2023-04-12 reçue de la Table de concertation en habitation Pierre-De Saurel qui indique :

- que la crise du logement prend de l'importance dans la MRC et que le taux d'inoccupation des logements ne cesse de diminuer depuis cinq ans, passant de 7,6 % à 0,4 % ;
- que près de 900 personnes et ménages sont actuellement sur les listes d'attente du Groupe de ressources techniques en habitation de la région de Sorel (GRTHS) et de l'Office d'habitation Pierre-De Saurel (OHPDS) pour des logements sociaux et communautaires;
- qu'un nombre croissant de personnes et de ménages ne parviennent pas à trouver de logements réellement abordables, salubres et adéquats sur le territoire de notre MRC;
- que les besoins des ménages à faible et à modeste revenu ne sont pas répondus par l'offre actuelle de logements locatifs sur le territoire de notre MRC, ni par les nouvelles constructions sur le marché privé;

- que le programme AccèsLogis avait des retombés sociales et économiques vitales dans notre milieu et avait permis de développer de nombreux projets de logements sociaux;
- que chaque dollar investi dans la réalisation d'habitations sociales génère des retombées économiques de 2,30 \$ dans l'économie locale;

CONSIDÉRANT les informations supplémentaires contenues dans la note du 12 avril 2023 de la coordonnatrice au développement social qui illustrent clairement l'ensemble des enjeux observés;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC est sensible aux préoccupations soulevées;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu que le gouvernement du Québec réinvestisse dans le programme « AccèsLogis » afin d'augmenter le nombre de constructions de logements sociaux;

CONSIDÉRANT la pertinence que le gouvernement mette en place, le plus rapidement possible, des moyens pour favoriser le développement de logements sociaux accessibles;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Vincent Deguise
Appuyé par : M. le Conseiller régional Richard Gauthier

Que le Conseil de la MRC, en appui à la Table de concertation en habitation Pierre-De Saurel, demande au gouvernement du Québec :

- de réinvestir dans le programme AccèsLogis Québec dans les meilleurs délais;
- d'assurer un financement récurrent adéquat aux organismes qui œuvrent dans le domaine du développement du logement social et communautaire sur le territoire de la MRC de Pierre-De Saurel.

Il est également résolu de transmettre la présente résolution aux partenaires régionaux, pour appui.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2023-04-112

MANDAT À LA FIRME COLOSSE DANS LE CADRE DE LA CAMPAGNE D'INFORMATION, DE SENSIBILISATION ET D'ÉDUCATION SUR LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Les membres prennent connaissance de la note du 4 avril 2023 du coordonnateur à la gestion des matières résiduelles et de la coordonnatrice aux communications concernant l'octroi d'un mandat à une firme externe dans le cadre de la campagne d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ) sur l'importance d'assurer un bon tri des matières résiduelles.

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC, par sa résolution 2023-02-48, a autorisé l'enclenchement de la campagne ISÉ;

CONSIDÉRANT que le comité de gestion des matières résiduelles, compte tenu de l'ampleur du travail à réaliser, a proposé de mandater une firme spécialisée pour les volets de marketing et de publicité de la campagne;

CONSIDÉRANT que, conformément au règlement sur la gestion contractuelle de la MRC, une demande de prix a été soumise à trois firmes ayant l'expertise pour un tel mandat;

CONSIDÉRANT que les trois (3) firme ont déposé une proposition à la suite de cette demande de prix, soit :

- COLOSSE (Sorel-Tracy) : 21 150 \$, plus taxes
- Rodéo boîte créative (Joliette) : 21 380 \$, plus taxes
- HAMAK (Montréal) : 20 750 \$, plus taxes

CONSIDÉRANT que la proposition de la firme COLOSSE s'avère la plus appropriée;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Patrick Péloquin
Appuyé par : M. le Conseiller régional Richard Potvin

Que le Conseil de la MRC mandate la firme COLOSSE pour la réalisation des volets marketing et publicité de la campagne ISÉ relative à la gestion des matières résiduelles, et ce, pour un montant total de 24 317,21 \$ (taxes incluses), le tout conformément à son offre de service.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2023-04-113

APPUI AU PROJET DE CONSTRUCTION D'UN ATELIER DE VALORISATION DU BOIS ET D'UN COMPTOIR DE VENTE À L'ÉCOCENTRE DÉPOSÉ DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RECYC-QUÉBEC POUR L'OPTIMISATION DES ÉCOCENTRES

CONSIDÉRANT que de grandes quantités de bois sont régulièrement déposées à l'écocentre régional depuis le début des opérations, et ce, sous diverses formes;

CONSIDÉRANT que des discussions entre les représentants de la MRC et ceux du Recyclo-Centre, organisme d'économie sociale mandaté par la MRC pour la gestion de l'écocentre régional, ont permis d'identifier un projet qui permettrait, entre autres, d'y optimiser les opérations ainsi que le réemploi du bois et, par conséquent, d'éviter leur enfouissement;

CONSIDÉRANT que ce projet consiste en la construction, sur le terrain de l'écocentre, d'un atelier de valorisation du bois et d'un comptoir de vente;

CONSIDÉRANT que ce projet est admissible au programme d'aide financière de RECYC-QUÉBEC pour l'optimisation des écocentres;

CONSIDÉRANT que cette démarche s'inscrit en cohérence avec la campagne d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ) que la MRC planifie sur la gestion adéquate des matières résiduelles;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Vincent Deguise
Appuyé par : M. le Conseiller régional Michel Péloquin

Que le Conseil appuie et autorise le dépôt du projet de construction d'un atelier de valorisation du bois et d'un comptoir de vente à l'écocentre Pierre-De Saurel dans le cadre du programme d'aide financière de RECYC-QUÉBEC pour l'optimisation des écocentres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2023-04-114

APPUI AU PROJET DE COLLECTE D'ENCOMBRANTS RÉUTILISABLES DÉPOSÉ DANS LE CADRE DU FONDS D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU MILIEU (FADM) DE DESJARDINS

CONSIDÉRANT que la MRC de Pierre-De Saurel procède mensuellement à une collecte d'encombrants pour les mois d'avril à novembre, inclusivement;

CONSIDÉRANT que lors de ces collectes, il est observé que des biens en bon état sont mis en bordure de rue;

CONSIDÉRANT que lors de la collecte, les encombrants sont détruits et, éventuellement, enfouis;

CONSIDÉRANT que les citoyens et citoyennes ne sont pas toujours en mesure de déplacer de gros objets jusqu'aux endroits qui pourraient leur offrir une deuxième vie;

CONSIDÉRANT que le Recyclo-Centre a proposé à la MRC de Pierre-De Saurel un projet d'implantation d'une collecte d'encombrants réutilisables;

CONSIDÉRANT que ce projet permettrait, dans la mesure du possible, de réutiliser les encombrants en bon état, plutôt que de les détruire et les enfouir;

CONSIDÉRANT que, dans le cadre de ce projet, le Recyclo-Centre assurerait les opérations liées à cette collecte d'encombrants réutilisables;

CONSIDÉRANT que ce projet implique, entre autres, l'achat d'un véhicule approprié;

CONSIDÉRANT que ce projet est admissible au Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) de Desjardins;

CONSIDÉRANT qu'en ce sens ce projet sera réalisé en partenariat avec Desjardins, le Recyclo-Centre et la MRC;

CONSIDÉRANT que ce projet s'inscrit en cohérence avec la campagne d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ) sur la gestion adéquate des matières résiduelles de la MRC de Pierre-De Saurel;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Richard Gauthier
Appuyé par : M^{me} la Conseillère régionale Diane De Tonnancourt

Que le Conseil appuie et autorise le dépôt du projet de collecte d'encombrants réutilisables à Desjardins dans le cadre du Fonds d'aide au développement du milieu (FADM).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2023-04-115

**PROJET D'ENTRETIEN DE LA PISTE CYCLABLE LA SAUVAGINE :
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE 2023-2024 DANS LE CADRE DU
PROGRAMME D'AIDE AUX INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ACTIF
(VÉLOCE III) - VOLET 3 : ENTRETIEN DE LA ROUTE VERTE ET DE SES
EMBRANCHEMENTS**

CONSIDÉRANT que le Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) vise à soutenir le développement, l'amélioration et l'entretien d'infrastructures de transport actif afin de promouvoir ce type de déplacement, d'encourager le tourisme durable, d'améliorer le bilan routier, de contribuer à la prévention en santé et de réduire les émissions de gaz à effet de serre causées par les déplacements des personnes;

CONSIDÉRANT que le projet d'entretien de la piste cyclable régionale La Sauvagine (Route verte numéro 3) est admissible à une demande de financement dans le cadre du volet 3 de ce programme;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC a pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) et s'engage à les respecter, de même que les lois et règlements en vigueur durant la réalisation du projet, et à obtenir les autorisations requises avant l'exécution de celui-ci;

CONSIDÉRANT que le projet mentionné précédemment est estimé à 23 812 \$ toutes taxes incluses, et que l'aide financière demandée au ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) est de 23 812 \$;

CONSIDÉRANT que pour bénéficier de ce financement le Conseil de la MRC doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un de ses représentants à signer cette demande;

Il est proposé par : M^{me} la Conseillère régionale Diane De Tonnancourt
Appuyée par : M. le Conseiller régional Gilles Salvas

Que le Conseil de la MRC :

- autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) pour l'entretien de la piste cyclable régionale La Sauvagine;
- confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur et reconnaisse que, en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;
- autorise M. Sébastien Demers, directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint, à signer, pour et au nom de la MRC, la demande d'aide financière ainsi que tout document ou entente à cet effet avec le MTMD.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2023-04-116 **SEMAINE NATIONALE DU DON D'ORGANES ET DE TISSUS (23 AU 29 AVRIL 2023)**

CONSIDÉRANT le désir de la MRC de renouveler son appui à l'occasion de la Semaine nationale du don d'organes et de tissus qui se tient annuellement au mois d'avril;

CONSIDÉRANT que la MRC participe depuis plusieurs années à cette importante semaine de sensibilisation relativement ;

CONSIDÉRANT que la MRC est fière de promouvoir cette cause auprès de sa population;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Denis Benoit
Appuyé par : M. le Conseiller régional Gilles Salvas

Que le Conseil de la MRC appuie la Semaine nationale du don d'organes et de tissus qui se tiendra du 23 au 29 avril et s'engage à hisser le drapeau à l'effigie du don d'organes et de tissus à cette occasion et à sensibiliser la population à l'importance de ce don de vie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2023-04-117 **AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT POUR LA MISE EN OEUVRE D'UNE STRATÉGIE CONCERTÉE EN GÉOMATIQUE POUR LA MONTÉRÉGIE**

CONSIDÉRANT l'importance des retombées que pourrait engendrer la mise en commun des expertises en géomatique;

CONSIDÉRANT le succès de la démarche de concertation entamée par les MRC et les partenaires du milieu pour déterminer les besoins et proposer une stratégie concertée en matière de géomatique;

CONSIDÉRANT la volonté des MRC de la Montérégie, de l'agglomération de Longueuil et de GéoMont à signer une entente pour la mise en œuvre d'une stratégie concertée en géomatique pour la Montérégie;

CONSIDÉRANT l'intérêt de plusieurs ministères à se joindre à la démarche et à signer l'entente sectorielle;

CONSIDÉRANT que la contribution financière des MRC de la Montérégie et de l'agglomération de Longueuil s'élève à 390 000 \$ sur trois ans, soit un maximum de 25 % du montant total pour la mise en œuvre de l'entente;

CONSIDÉRANT que les MRC de la Montérégie et l'agglomération de Longueuil doivent également s'engager à contribuer en temps et en ressources pour un montant de 195 000 \$ sur trois ans, soit un maximum de 13 % du montant total pour la mise en œuvre de l'entente;

CONSIDÉRANT la pertinence que l'organisme GéoMont agisse à titre de mandataire pour la mise en œuvre de l'Entente.

Il est proposé par : M^{me} la Conseillère régionale Marie Léveillée
Appuyée par : M. le Conseiller régional Richard Potvin

Que le Conseil de la MRC :

- adhère à l'Entente sectorielle de développement pour la mise en œuvre d'une stratégie concertée en géomatique pour la Montérégie;
- désigne l'organisme GéoMont en tant qu'organisme mandataire de la mise en œuvre de ladite entente;
- confirme sa participation financière à l'Entente en y affectant les montants maximums suivants par année provenant du Fonds régions et ruralité (FRR), volet 2, partie 4 :
2023-2024 : 10 000 \$; 2024-2025 : 10 000 \$; 2025-2026 : 10 000 \$;
- confirme sa participation en temps et en ressources à l'Entente pour un montant équivalant à 5 000 \$ par année;
- autorise le préfet à signer, au nom et pour le compte de la MRC, ladite entente;
- désigne le directeur général et greffier-trésorier de la MRC à siéger au comité de gestion de l'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2023-04-118

MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2022-11-337 RELATIVE À LA NOMINATION DES MEMBRES DU BUREAU DES DÉLÉGUÉS

CONSIDÉRANT la résolution 2022-11-337 relative à la nomination des membres du Bureau des délégués de la MRC pour l'année 2023;

CONSIDÉRANT que, conformément aux dispositions de l'article 129 du Code municipal, la MRC a nommé M. le Conseiller régional Patrick Péloquin pour représenter la ville-centre au Bureau des délégués, ainsi que le maire suppléant de Sorel-Tracy à titre de substitut;

CONSIDÉRANT la résolution n° 2023-03-175 de la Ville de Sorel-Tracy relative à sa renonciation, à titre de ville-centre de la MRC, d'être représentée au sein du Bureau des délégués;

CONSIDÉRANT l'intérêt manifesté par M. le Conseiller régional Michel Péloquin pour siéger au Bureau des délégués;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu en ce sens de modifier la résolution 2022-11-337;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Patrick Péloquin
Appuyé par : M. le Conseiller régional Richard Potvin

Que le Conseil de la MRC modifie la résolution 2022-11-337 comme suit :

- nomme au Bureau des délégués de la MRC pour l'année 2023 :
 - o MM. les Conseillers régionaux Michel Aucoin (Sainte-Victoire-de-Sorel) et Michel Péloquin (Sainte-Anne-de-Sorel) à titre délégués; M. le Préfet Sylvain Dupuis (Saint-Ours) étant délégué d'office;
 - o M. le Conseiller régional Denis Benoit, à titre de substitut.
- autorise le paiement des frais de déplacement se rattachant aux représentations ayant lieu à l'extérieur du territoire de la MRC, le tout conformément au règlement numéro 235-14.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2023-04-119

NOMINATION D'UN NOUVEAU REPRÉSENTANT DE LA MRC AU POSTE NUMÉRO 4 DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE (CCA)

CONSIDÉRANT la résolution 2022-11-339 relative à la nomination des membres aux postes numéros 1 et 4 du comité consultatif agricole (CCA);

CONSIDÉRANT que, conformément aux dispositions de l'article 148.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), la MRC a nommé M. le Conseiller régional Patrick Péloquin pour représenter la ville-centre au poste numéro 4 du CCA;

CONSIDÉRANT la résolution n° 2023-03-175 de la Ville de Sorel-Tracy relative à sa renonciation, à titre de ville-centre de la MRC, d'être représentée au sein du CCA;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu en ce sens de nommer un nouveau représentant de la MRC au poste numéro 4 du CCA;

CONSIDÉRANT l'intérêt manifesté par M. le Conseiller régional Denis Benoit pour siéger au CCA;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Gilles Salvat
Appuyé par : M. le Conseiller régional Richard Gauthier

Que le Conseil de la MRC nomme M. le Conseiller régional Denis Benoit (Saint-Aimé) pour représenter la MRC au poste numéro 4 du CCA en remplacement de M. Patrick Péloquin, et ce, jusqu'en novembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2023-04-120

ADHÉSION DE LA MRC À LOISIR ET SPORT MONTÉRÉGIE ET NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT

CONSIDÉRANT la volonté de la MRC de Pierre-De Saurel d'adhérer à Loisir et Sport Montérégie;

CONSIDÉRANT l'intérêt manifesté par M. Patrick Péloquin, conseiller régional de Sorel-Tracy, pour représenter la MRC à cet organisme;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Gilles Salvas
 Appuyé par : M. le Conseiller régional Vincent Deguisse

Que le Conseil de la MRC :

- adhère à Loisir et Sport Montérégie;
- nomme M. le Conseiller régional Patrick Péloquin (Sorel-Tracy) pour le représenter à cet organisme;
- autorise le paiement des frais d'adhésion ainsi que le remboursement des frais de déplacement se rattachant aux représentations ayant lieu à l'extérieur du territoire de la MRC, le tout conformément au règlement numéro 235-14.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
 (VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2023-04-121

MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2023-02-51 RELATIVE AU COMITÉ DE VIGIE EN SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

CONSIDÉRANT la résolution 2023-02-51 relative à la composition, au mandat et aux objectifs du comité de vigie en santé et services sociaux;

CONSIDÉRANT qu'un des représentants du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Est (CISSSME) a été remplacé au sein de ce comité;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu en ce sens de modifier la résolution 2023-02-51;

CONSIDÉRANT la pertinence, pour faciliter les changements de représentation au sein de ce comité, de nommer exclusivement le poste, sans spécifier le nom de la personne qui l'occupe;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Vincent Deguisse
 Appuyé par : M. le Conseiller régional Alain Chapdelaine

Que le Conseil de la MRC modifie la résolution 2023-02-51, et plus particulièrement les points de forme ci-dessous pour qu'ils se lisent comme suit :

- confirme ses représentants au comité de vigie en santé et services sociaux :
 - le préfet de la MRC;
 - le conseiller régional de la Ville de Sorel-Tracy;
 - le conseiller régional de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel;
 - le conseiller régional de la Municipalité de Saint-David;
- nomme à ce même comité les représentants suivants :
 - le député provincial de Richelieu;
 - l'adjoint au président-directeur général, volets affaires publiques et gouvernementales, Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Est (CISSSME);
 - la directrice adjointe médicale du Réseau local de services (RLS) Pierre-De Saurel, CISSSME;
 - le directeur général de la Corporation de développement communautaire (CDC) Pierre-De Saurel;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
 (VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2023-04-122

DÉCLARATION CONCERNANT L'ASSURANCE RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTRICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET GREFFIÈRE DE LA MRC

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC de Pierre-De Saurel, conformément à sa résolution 2023-01-16, a embauché M^e Jessica St-Pierre au poste de directrice du Service des affaires juridiques et greffière;

CONSIDÉRANT que cette dernière est entrée en fonction le 20 mars 2023 et que depuis elle est au service exclusif de la MRC Pierre-De Saurel;

CONSIDÉRANT que M^e Jessica St-Pierre fait partie de l'ordre professionnel du Barreau du Québec et qu'elle ne peut exercer sa profession sans assurance-responsabilité;

CONSIDÉRANT que pour qu'elle soit dispensée de souscrire au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec (Fonds), la MRC doit, à titre d'employeur :

- se porter garante, prendre fait et cause et répondre financièrement des conséquences de toute erreur ou omission de cette avocate dans l'exercice de ses fonctions;

Il est proposé par : M^{me} la Conseillère régionale Diane De Tonnancourt
Appuyée par : M. le Conseiller régional Alain Chapdelaine

Que le Conseil de la MRC autorise le directeur général et greffier-trésorier à signer cette déclaration du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec pour et au nom de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2023-04-123

MODIFICATION AUX POUVOIRS INHÉRENTS DÉVOLUS À LA DIRECTRICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET GREFFIÈRE (EN VERTU DE L'ARTICLE 184 DU CODE MUNICIPAL DU QUÉBEC)

CONSIDÉRANT l'embauche de M^e Jessica St-Pierre au poste de directrice du Service des affaires juridiques et greffière de la MRC, conformément à la résolution 2023-01-16;

CONSIDÉRANT que l'article 184 du Code municipal du Québec (CM) prévoit que le greffier- trésorier adjoint, s'il en est nommé par le Conseil, peut exercer tous les devoirs de la charge de greffier-trésorier, avec les mêmes droits, pouvoirs et privilèges et sous les mêmes obligations et pénalités;

CONSIDÉRANT que la MRC désire confier à la directrice des affaires juridiques et greffière les droits, pouvoirs et privilèges inhérents à ceux d'un greffier-trésorier adjoint;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Gilles Salvat
Appuyé par : M. le Conseiller régional Denis Benoit

Que le Conseil de la MRC :

- confie à la directrice des affaires juridiques et greffière les pouvoirs inhérents à ceux d'un greffier-trésorier adjoint au sens de l'article 184 du CM pour toute responsabilité et gestes posés relevant du greffier-trésorier de la MRC;
- autorise M^e Jessica St-Pierre à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents nécessaires à l'exercice de ses fonctions, notamment auprès des fournisseurs, des institutions financières et des services gouvernementaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2023-04-124

AUTORISATION DE PROCÉDER À L'EMBAUCHE DE LA RESSOURCE EN GESTION DOCUMENTAIRE SUIVANT LES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE SÉLECTION

CONSIDÉRANT la résolution 2023-03-93 autorisant l'enclenchement de la procédure d'embauche au poste de technicien ou technicienne à la gestion documentaire (archiviste);

CONSIDÉRANT la pertinence de donner le pouvoir à la Direction générale, suivant la recommandation du comité de sélection, de confirmer l'embauche de la personne retenue, le tout afin de lui permettre de donner un préavis à son employeur, s'il y a lieu, et de favoriser son entrée en fonction le plus rapidement possible;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Vincent Deguise
Appuyé par : M. le Conseiller régional Richard Gauthier

Que le Conseil de la MRC autorise la Direction générale à procéder à l'embauche de la personne recommandée par le comité de sélection au terme de la procédure de recrutement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2023-04-125

APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE ENTRE LA MRC ET LE MTMD CONCERNANT LES SERVICES DE TRANSPORT COLLECTIF RÉGIONAL 2022, 2023 ET 2024 DANS LE CADRE DU PADTC

CONSIDÉRANT la convention d'aide financière soumise à la MRC par le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) dans le cadre du Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC) : Volet II, section 2.1 - Organisation et exploitation de services de transport collectif - Aide financière 2022-2024;

CONSIDÉRANT que cette convention détermine les modalités de versement de l'aide financière allouée à la MRC par le MTMD et établit les obligations de chacune des parties;

CONSIDÉRANT que ce document a été transmis aux membres du Conseil avant la présente séance et que ceux-ci s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Richard Gauthier
Appuyé par : M. le Conseiller régional Alain Chapdelaine

Que le Conseil de la MRC :

- approuve le convenu de ladite convention d'aide financière;
- autorise le préfet ainsi que le directeur général et greffier-trésorier à la signer, pour et au nom de la MRC, ainsi que tout document s'y rattachant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

ANALYSE DES DEMANDES D'APPUI REÇUES

Les membres font l'analyse des demandes d'appui reçues.

2023-04-126

APPUI À LA MRC D'ANTOINE-LABELLE – DEMANDE À LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC (SHQ) CONCERNANT LA DATE DE LANCEMENT DU PROGRAMME RÉNORÉGION

Les membres prennent connaissance de la résolution MRC-CC-14962-02-23 de la MRC d'Antoine-Labelle, laquelle interpelle la ministre responsable de l'Habitation et la Société d'habitation du Québec concernant la date de lancement du programme RénoRégion.

CONSIDÉRANT le contenu de cette résolution;

CONSIDÉRANT que la MRC de Pierre-De Saurel partage la position de la MRC d'Antoine-Labelle dans ce dossier;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Vincent Deguise
Appuyé par : M. le Conseiller régional Patrick Péloquin

Que le Conseil de la MRC :

- appuie la résolution MRC-CC-14962-02-23 de la MRC d'Antoine-Labelle;
- demande à la ministre responsable de l'Habitation et au président-directeur général de la Société d'habitation du Québec d'offrir plus de prévisibilité quant à la date d'ouverture des programmations RénoRégion et que ces ouvertures aient lieu au plus tard au courant du mois de mai de chaque année.

Que copie de la présente résolution soit transmise à la Fédération québécoise des municipalités et à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2023-04-127

APPUI À LA MRC DE MASKINONGÉ – MODIFICATION DU TAUX D'IMPOSITION POUR LES POMPIERS VOLONTAIRES ET LES POMPIERS À TEMPS PARTIEL

Les membres prennent connaissance de la résolution 58/03/2023 de la MRC de Maskinongé, laquelle appuie les recommandations soumises au ministre des Finances par l'Association des gestionnaires en sécurité incendie et civile du Québec (AGSICQ) afin d'éliminer les irritants fiscaux liés au métier de pompiers volontaires et de pompiers à temps partiel

CONSIDÉRANT le contenu de cette résolution;

CONSIDÉRANT que la MRC de Pierre-De Saurel partage la position de la MRC de Maskinongé et de l'AGSICQ dans ce dossier;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Denis Benoit
Appuyé par : M. le Conseiller régional Richard Gauthier

Que le Conseil de la MRC, en appui à la MRC de Maskinongé et à l'AGSICQ, demande :

- au ministre des Finances une augmentation du crédit d'impôt à 1 500 \$;
- l'établissement d'une exonération d'impôt des premiers 10 000 \$ gagnés par des pompiers volontaires et à temps partiel;
- que les heures travaillées comme pompier ne viennent pas impacter le revenu familial de ces hommes et femmes qui risquent leur vie pour aider leur communauté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2023-04-128

DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC D'ACCÉLÉRER LA MISE EN PLACE D'ACTIONS AFIN D'ACCROÎTRE LA SÉCURITÉ DES PIÉTONS, DES CYCLISTES ET DE TOUS LES USAGERS DE LA ROUTE

Les membres prennent connaissance de la demande d'appui reçue du regroupement « Mettons fin à l'insécurité routière sur le trajet scolaire », laquelle invite la MRC à adopter la résolution ci-dessous.

CONSIDÉRANT que les Québécoises et Québécois ont été profondément ébranlés par le décès tragique de la petite Mariia Legenkivska, survenu à la suite d'une collision le 13 décembre 2022;

CONSIDÉRANT que les enfants piétons ou cyclistes sont plus vulnérables que les adultes piétons et cyclistes, alors que ces modes de transport leur permettent de se déplacer de manière autonome vers l'école ou le parc;

CONSIDÉRANT que la mise en place de mesures structurantes favorisant la sécurité des usagers de la route (rues conviviales, liens cyclables protégés, élargissement des trottoirs, bollards, réduction de la vitesse, dos d'âne, etc.) fait partie des priorités municipales;

CONSIDÉRANT que la Politique de mobilité durable du gouvernement du Québec, adoptée en 2018, avec l'objectif de vision zéro accident, n'a toujours pas été déployée;

CONSIDÉRANT qu'en 2022 36 piétons sont morts sur le territoire de la Sûreté du Québec, qu'en moyenne une personne piétonne meurt tous les 5 jours au Québec et que depuis 10 ans, ce sont plus de 27 000 personnes qui ont été blessées et 650 personnes qui sont décédées, alors qu'elles se déplaçaient à pied;

CONSIDÉRANT que selon l'Institut national de santé publique du Québec, entre les années 2017 et 2023, on estime que 81 enfants âgés de 5 à 12 ans ont été blessés par un véhicule motorisé;

CONSIDÉRANT que la promotion des déplacements actifs entre la maison et l'école auprès des jeunes devrait être privilégiée, car les déplacements actifs sont bénéfiques, permettent l'interaction, la socialisation, favorisent l'autonomie et la santé physique

CONSIDÉRANT que le transport actif ne produit aucune émission polluante;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de sécurité publique (CSP) de la MRC dans ce dossier;

Il est proposé par : M^{me} la Conseillère régionale Diane De Tonnancourt
Appuyée par : M. le Conseiller régional Richard Potvin

Que le Conseil de la MRC de Pierre-De Saurel demande au gouvernement du Québec :

- d'augmenter rapidement et significativement le budget accordé à l'aménagement de mesures de sécurisation prouvées et efficaces autour des écoles du Québec;
- de revoir son processus d'accompagnement et de gestion des demandes municipales à ce sujet;
- de mettre en œuvre la stratégie de prévention en sécurité routière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2023-04-129

APPUI ET PARTENARIAT - PROJET DE COHABITATION HARMONIEUSE EN ZONE AGRICOLE, PHASE 2

CONSIDÉRANT qu'une campagne de sensibilisation à la cohabitation harmonieuse en zone agricole a été réalisée par la Fédération de l'UPA de la Montérégie avec 13 MRC de la Montérégie et l'agglomération de Longueuil de 2019 à 2021, avec le soutien financier du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ);

CONSIDÉRANT que cette campagne a été complétée avec succès et que plusieurs partenaires ont exprimé le souhait de mettre en place une phase 2;

CONSIDÉRANT que la Fédération de l'UPA de la Montérégie et les MRC partenaires souhaitent déposer une demande d'aide financière pour un projet collectif à l'Entente sectorielle bioalimentaire de la Montérégie, pour la mise en œuvre d'une phase 2 de la campagne de sensibilisation à la cohabitation harmonieuse;

CONSIDÉRANT qu'un projet collectif permet d'avoir accès à un budget d'un maximum de 300 000 \$ et potentiellement à un pourcentage bonifié des dépenses financées par l'Entente, mais qu'il faut l'engagement de MRC et agglomération de la Montérégie et la participation d'au moins 3 MRC comme partenaires du projet pour y être admissible;

CONSIDÉRANT que cette nouvelle campagne déployée sur 2 ans vise principalement à développer des outils qui permettent une rétroaction avec les citoyens et usagers de la zone agricole, d'éduquer les jeunes en milieu scolaire et mettre en lumière de façon positive les défis communs des résidents des zones rurales et urbaines;

CONSIDÉRANT que l'UPA Montérégie a accepté d'être fiduciaire de ce projet;

CONSIDÉRANT que la contribution demandée aux MRC est une contribution nature (temps en ressources humaines);

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Alain Chapdelaine
Appuyé par : M^{me} la Conseillère régionale Marie Léveillé

Que le Conseil de la MRC de Pierre-De Saurel :

- appuie la demande d'aide financière de la Fédération de l'UPA de la Montérégie et des MRC partenaires pour la réalisation d'un projet collectif dans le cadre de l'Entente sectorielle bioalimentaire de la Montérégie, en l'occurrence la phase 2 du projet de cohabitation harmonieuse en milieu agricole;
- confirme sa contribution au projet à titre de partenaire Diffuseur :
 - Participation d'un employé de la MRC aux rencontres du comité de suivi;
 - Diffusion des nouveaux outils de communication.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

EXAMEN DE LA CORRESPONDANCE

Les membres font l'examen de la correspondance reçue.

EXAMEN DES INVITATIONS

Les membres prennent connaissance des invitations reçues.

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le Préfet Sylvain Dupuis procède à l'ouverture de la période de questions. Deux personnes de l'assistance adressent des questions.

2023-04-130 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Péloquin
Appuyé par : M. le Conseiller régional Richard Gauthier

Que la séance soit levée à 20 h 50.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 142 du Code municipal (L.R.Q., c. C-27.1).

Sylvain Dupuis,
Préfet

M^e Jessica St-Pierre,
Directrice des affaires juridiques et
greffière